



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/23

Comité directeur de l'Office des sports - Désignation de représentants par le Conseil municipal

Secrétariat général de la Ville de Lyon

Direction des Assemblées

**Rapporteur** : M. DOUCET Grégory

**SEANCE DU 30 JUILLET 2020**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 3 AOUT 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 24 JUILLET 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 4 AOUT 2020

DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 AOUT 2020

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRÉRY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme PRIN (pouvoir à Mme NUBLAT), M. VIVIEN (pouvoir à M. VASSELIN), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. BLANCHARD (pouvoir à Mme FRÉRY), Mme VERNEY-CARRON (pouvoir à M. BLANC), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme GAILLIOUT (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2020/23 - COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DES SPORTS -  
DESIGNATION DE REPRESENTANTS PAR LE CONSEIL  
MUNICIPAL (SECRETARIAT GÉNÉRAL DE LA VILLE DE  
LYON - DIRECTION DES ASSEMBLÉES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 23 juillet 2020 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

**I- Contexte :**

L'Office des sports de Lyon a pour objet, en concertation avec les autorités municipales, de soutenir et de promouvoir les initiatives visant à développer la pratique de l'éducation physique et sportive, du sport, des activités de loisirs à caractère sportif et le contrôle médico-sportif.

L'Office des sports coordonne également l'utilisation des équipements sportifs municipaux, afin de favoriser l'exploitation des terrains de sports, gymnases, piscines et, de manière générale, les installations sportives locales.

Par ailleurs, il soumet à la Ville de Lyon des propositions d'organisation et de développement des activités sportives et formule des avis sur la répartition des subventions attribuées par la Ville aux organismes assurant la promotion des activités sportives.

**II- Modalités de représentation :**

Les associations sportives agissant sur le territoire lyonnais peuvent être membres de cette association ainsi que toute structure qui menerait une action d'intérêt général en matière sportive sur le territoire lyonnais.

En outre, l'Office compte, parmi ses membres, des membres de droit : les Offices des sports des neuf arrondissements, l'Adjointe aux sports de la Ville de Lyon et les Adjointes ou Conseiller-ères délégué-ées au sport des neuf arrondissements.

L'Office des sports est administré par un comité directeur qui reflète la composition de l'assemblée générale visant notamment une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes. Ce comité se compose d'un collège associatif, regroupant les représentants des associations membres, et un collège des élus composé de douze membres.

Le collège des élus est constitué des membres de droit de la Ville de Lyon, précédemment cités, ainsi que de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal.

Il est proposé au Conseil municipal de pourvoir à la désignation de deux représentants choisis parmi ses membres pour siéger au Comité directeur de l'Office des sports de Lyon.

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L 2121-33 ;

Vu les statuts de l'Office des sports pris en date du 29 novembre 2010 ;

**DELIBERE**

Messieurs Steven VASSELIN et Yann CUCHERAT sont désignés en tant que représentants titulaires pour représenter la Ville de Lyon, à titre permanent et pour la durée du mandat en cours, au sein du Comité directeur de l'Office des sports de Lyon.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET